

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE

DATE: 11.05.2017 / 19h00 - 19h35

Ordre d	Ordre du jour de l'Assemblée Bienvenue			
Bien				
1.	Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2016	1		
2.	Comptes 2016	2		
3.	Rapport de l'organe de révision	3		
4.	Nomination de la Commission de la Bourgeoisie pour la législature	4		
5.	Divers	4		

Bienvenue

M. Losey, Syndic et Président de la Commission des Bourgeois, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux participants à cette assemblée de la Bourgeoisie d'Estavayer : les Bourgeois, les invités et les représentants de la presse. La commune d'Estavayer compte 1352 Bourgeoises et Bourgeois de plus de 18 ans. La Bourgeoisie compte diverses propriétés comme le bâtiment des Bastians, dit de la Poste, 81 hectares de forêts et une cabane, la cabane des Verdières. En comparaison, la commune d'Estavayer compte 106 hectares de forêt. La Bourgeoisie était également propriétaire du domaine agricole des Verdières qu'elle a vendue il y a quelques années.

La Bourgeoisie soutient diverses causes. Elle a notamment récemment participé à financer un véhicule Passe-Partout Broye, elle a fait un don de CHF 15'000.00 aux Dominicaines et de CHF 10'000.00 au chœur-mixte pour la création de leur œuvre en lien avec les antiphonaires.

M. Losey profite également de cette première assemblée de la Bourgeoisie de la commune fusionnée d'Estavayer pour dire quelques mots sur la nouvelle commune. La commune d'Estavayer compte près de 10'000 habitants (9'490 précisément) ce qui en fait la 4ème commune du Canton. Elle a une superficie de 40 km2. Son point culminant se situe à Vuissens à 818 mètre alors que l'altitude du bord du lac est de 430 mètres. Elle compte de nombreuses infrastructures comme par exemple un aérodrome, un golf, un téléski nautique, de même qu'un nombre important de sociétés locales.

M. Losey présente également les neuf membres du Conseil communal parmi lesquels trois sont Bourgeois : MM. Eric Chassot, Joseph Borcard et Jean-Claude Votta.

Il présente également les membres de la Commission des bourgeois qui est présidée par le Syndic : MM. Léon Borcard, Georges Pautre et Denis Maître.

Avant de commencer avec l'ordre du jour, deux scrutateurs sont nommés en cas de besoin : M. Conrad Castaldi et M. Joël Bourqui.

Sur les 1352 Bourgeois de la commune, 203 se sont inscrits pour cette assemblée et 23 se sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2016

M. Losey précise que le procès-verbal de l'assemblée de décembre 2016 était disponible en lecture sur le site internet de la commune, comme cela était précisé dans les convocations.

Le procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2016 ne suscite pas de remarques et est approuvé à l'unanimité.



DATE: 11.05.2017

2. Comptes 2016

M. Losey présente les comptes 2016 de la Bourgeoisie qui présentent un total des charges de CHF 161'952.19 et un total des revenus de CHF 283'233.00 pour un excédent de revenus de CHF 121'280.81.

COMPTES 2016 DE LA BOURGEOISIE

COMPT	ES DE FONCTIONNEMENT	COMPTES	BUDGET	COMPTES
		2016	2016	2015
15	REVENUS			
420.00	Intérêts créanciers bancaires 1)	338.70	1'200.00	458.15
422.00	Intérêts des capitaux 2)	180.00	350.00	
423.00	Location bâtiment Rue de la Gare 1	206'314.80	204'258.00	183'731.00
423.02	Location des terres et de la cabane	10'214.00	9'600.00	9'164.00
436.00	Rembours, charges d'imm./recettes div.	11'548.25	12'000.00	14'434.10
482.00	Dissolution réserve forestière 3)	54'637.25		
TOTAL	DES REVENUS	283'233.00	227'408.00	207'787.25

COMPTES DE FONCTIONNEMENT		COMPTES	BUDGET	COMPTES
		2016	2016	2015
15	CHARGES			
242.00	Obauffara agu álastriaitá	15'106.40	18'550.00	18'844.55
	Chauffage, eau, électricité			
314.01	Entretien bâtiment Rue de la Gare 1 4)	23'918.98	19'700.00	41'781.54
314.02	Entretien des chemins forestiers		1'500.00	29'171.60
314.05	Entretien de la cabane de Verdières	7'217.60	9'100.00	12'560.05
318.01	Assurances	5'109.60	5'420.00	4'848.80
318.02	Frais d'administration	16'200.00	16'200.00	15'900.00
319.00	Impôts et taxes	2'218.16	3'100.00	2'092.55
319.01	Contributions diverses 5)	24'632.00	50'700.00	24'284.10
330.00	Amortissement immeuble	55'000.00	55'000.00	50'000.00
332.00	Amortissement comptable 6)	1.00		
352.00	Participation à la corporation de triage	12'548.45	13'000.00	7'965.55
TOTAL	DES CHARGES	161'952.19	192'270.00	207'448.74

Excédent des revenus	121'280.81	35'138.00	338.51

¹⁾ Baisse du taux rémunérateur de la banque (de 0.15% à 0.05%).

La parole n'est pas demandée concernant la présentation des comptes.

²⁾ Les dividendes des parts sociales ACB ont été encaissés pour CHF 600.00. CHF 420.00 d'impôt anticipé ont dû être comptabilisés en perte à cause de la prescription de 3 ans.

³⁾ Cette réserve avait été constituée suite à l'ouragan Lothar de 1999 mais n'a plus de raison d'être.

⁴⁾ Il y a eu des travaux imprévus comme le changement d'un lave-vaisselle (CHF 2'066.00), la mise en conformité de l'éclairage de secours (CHF 1'870.00), la mise en conformité électrique dans la cafétéria du Tribunal (CHF 2'551.00), le changement de la sonde température extérieure (CHF 1'172.00) et l'isolation de conduites de chauffage (CHF 2442.00).

⁵⁾ Un montant de CHF 28'000.00 avait été budgétisé pour des travaux d'archivage, mais qu'une infime partie a été réalisée.

⁶⁾ La société coopérative de laiterie de Sassel a été dissoute le 11 juillet 2012. L'unique part sociale a été comptabilisée en perte.



DATE: 11.05.2017

M. Losey présente le Bilan au 31 décembre 2016 qui fait ressortir une fortune de CHF 2'699'112.50

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF	BILAN 2016	BILAN 2015	VARIATION
BCF compte épargne	635'611.00	792'075.10	-156'464.10
BCF compte courant	73'851.70		73'851.70
Débiteurs	5'959.75	180.00	5'779.75
ACB (60 parts)	1.00	1.00	
Société de Laiterie Sassel (1 part)		1.00	-1.00
Impôt anticipé à récupérer	328.55	1'280.00	-951.45
Bâtiment Rue de la Gare 1	1'714'553.70	1'769'553.70	-55'000.00
Immeubles non-bâtis (champs et forêts)	300'000.00	300'000.00	
TOTAL DE L'ACTIF	2'730'305.70	2'863'090.80	-132'785.10

PASSIF	BILAN 2016	BILAN 2015	VARIATION
Créanciers	5'602.50	5'306.15	296.35
Commune Estavayer-le-Lac c/c	20'390.25	207'545.06	-187'154.81
Passifs transitoires	5'200.45	17'770.65	-12'570.20
Réserve forestière		54'637.25	<i>-</i> 54'637. 2 5
Fortune nette au début de l'exercice	2'577'831.69	2'577'493.18	338.51
Résultat de l'exercice	121'280.81	338.51	120'942.30
TOTAL DU PASSIF	2'730'305.70	2'863'090.80	-132'785.10

RECAPITULATION

FORTUNE	2'699'112.50	2'577'831.69	121'280.81
TOTAL DU PASSIF SANS FORTUNE	31'193.20		-254'065.91
TOTAL DE L'ACTIF	2'730'305.70	2'863'090.80	-132'785.10

La parole n'est pas demandée concernant le bilan.

3. Rapport de l'organe de révision

Les comptes ont été révisés par la fiduciaire Multi-Fiduciaire SA de Fribourg qui révise aussi les comptes de la commune. Ils ont été jugés conformes à la loi suisse par l'organe de révision.

Les comptes 2016 de la Bourgeoisie sont approuvés à l'unanimité.



DATE: 11.05.2017

4. Nomination de la Commission de la Bourgeoisie pour la législature

M. Losey explique que nous entrons dans une nouvelle législature et il convient de renommer les membres de la Commission des Bourgeois. Actuellement, MM. Léon Borcard, Denis Maître et Georges Pautre sont membres de cette Commission et sont à disposition pour briguer un nouveau mandat.

M. Losey demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

MM. Léon Borcard, Denis Maître et Georges Pautre sont reconduits dans leur fonction de membres de la Commission des Bourgeois à l'unanimité.

5. **Divers**

M. Losey ouvre les divers et passe la parole à M. André Butty.

M. André Butty prend la parole pour préciser que la Bourgeoisie, c'est aussi les traditions. Il souhaite présenter une des traditions d'Estavayer qui est les abbayes. La commune en compte trois :

- La Noble Confrérie des pêcheurs ;
- La Confrérie des Bastians ou des Bons maris ;
- La Confrérie de Notre Dame du Mont-Carmel.

Il présente plus en détail cette dernière abbaye dont il est membre. Sa fondation remonte à 1655, date à laquelle un autel dédié à Notre Dame du Mont-Carmel (autre nom donné à la Vierge Marie) est érigé dans la collégiale St-Laurent. Selon la tradition orale, cette abbaye a relayé la Confrérie des Drapiers. Cette abbaye étant d'obédience religieuse, il faut être chrétien et croyant pour en faire partie. Elle poursuit les buts suivants :

- Prier la Vierge Marie;
- Soutenir dans la charité les mères de famille et en particulier les mères célibataires ;
- Maintenir la tradition.

Les statuts de cette abbaye ont été changés en 2016. Avant, pour y être admis, il fallait être l'ainé mâle de la famille. Depuis la révision des statuts, tous les Bourgeois et droits de cités y sont admis, y compris les femmes. M. Butty est à disposition en cas de questions et/ou d'intérêt à faire partie de cette abbaye.

M. Losey remercie M. Butty pour sa présentation. Il informe l'assemblée qu'il existe un livre écrit par Maurice Losey sur l'Histoire de la Bourgeoisie d'Estavayer du 13ème au 20ème siècle.

M. Bernard Sansonnens prend la parole pour demander quels sont les devoirs et les avantages à être Bourgeois. Il demande notamment, comme la Bourgeoisie possède de nombreuses forêts, s'il y a un avantage au niveau de l'acquisition de bois.

M. Losey répond que le fait d'être Bourgeois n'offre aucun avantage matériel si ce n'est la possibilité de participer aux assemblées et notamment à l'assemblée de printemps qui est suivie d'un apéritif dinatoire. Il précise que l'assemblée de printemps était traditionnellement organisée à la cabane des Verdières mais cela n'est plus possible compte tenu du nombre de Bourgeois. Il n'y a pas d'avantages pour l'acquisition de bois car la gestion des forêts est gérée par la corporation forestière. Sont Bourgeois toutes les personnes originaires d'Estavayer et qui ont le droit de cité à Estavayer. Il précise à ce sujet que la nouvelle origine de toutes les communes fusionnées est Estavayer. Pour les personnes intéressées et pendant les deux ans qui suivent la fusion, il y a une possibilité de garder, entre parenthèses, son ancienne origine dans ses documents officiels. Cela se fait par l'intermédiaire de l'Etat-Civil et contre un émolument.



DATE: 11.05.2017

M. Christian Chanez, de Rueyres-les-Prés, demande quelles sont les activités de la Commission des Bourgeois et comment s'opère le choix pour les causes soutenues.

M. Losey répond que la Bourgeoisie est gérée administrativement par la Commune pour les affaires courantes. Le rôle de la Commission est l'établissement du budget et des comptes, le choix des adjudications pour des travaux importants, etc. Pour les causes soutenues, le choix se fait en fonction des demandes. La Bourgeoisie possède un certain capital depuis la vente du domaine agricole, ce qui lui permet de répondre favorablement à certaines demandes.

La parole n'étant plus demandée, M. Losey clôt l'assemblée à 19h35 et invite les participants à l'apéritif garni.

Le Secrétaire général Lionel Conus AU NOMOU CONSEIL COMMUNAL :

Le Syndic André Losey